



Programme AVOT OUBANIM

Kédochim 5784



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Chapitre 19, verset 2

PARACHA

Ce *Passouk* nous dit d'être saint car **Hachem, notre D.ieu, est saint.**

Le *Midrach* explique que lorsqu'Hachem nous dit d'être saint, on pourrait croire que nous devons être saint comme Lui. C'est pourquoi le *Passouk* dit : "Je suis Hachem votre D.ieu". Pour nous dire que la **sainteté d'Hachem est au-dessus de la nôtre.**

Rav Aharon Kotler s'étonne de cette précision, puisqu'il est évidemment impossible pour un être humain d'être aussi saint qu'Hachem. Il répond que ces deux saintetés sont évidemment incomparables, et que le mot saint (*Kadoch*) signifie ici "**séparé du matériel**". Hachem ne nous demande pas de nous séparer totalement de ce monde (en s'isolant dans un endroit désert au lieu

d'habiter une maison parmi des gens, en négligeant totalement notre apparence au lieu d'en prendre soin etc...). Hachem est complètement détaché du monde matériel. Mais nous, nous devons **utiliser ce monde pour Le servir.**

Rav 'Haim de Volozhin a témoigné que son maître, le *Gaon* de Vilna, a acquis **tous les niveaux qui mènent à la sainteté**, énoncés dans la *Beraïta* de Rabbi Pin'has ben Yaïr, et si bien expliqués dans le livre *Messilat Yécharim*. Mais cela ne se voyait pas sur lui, car il continuait à **vivre normalement en société.**

Suite page suivante



PARACHA SUITE

Seul ce que sa femme a dit de lui (sa chemise propre qu'il portait sur lui à l'entrée du Chabbath était tout aussi propre la semaine d'après, bien qu'il l'ait portée une semaine) a permis de comprendre le niveau spirituel auquel il se trouvait.

Le véritable défi de notre vie sur Terre n'est pas de nous couper totalement du matériel, mais plutôt de **ne pas être trop attaché** à celui-ci.

D'utiliser pour servir Hachem ce dont nous avons besoin pour vivre correctement. Car ce n'est qu'ainsi que nous élèverons le matériel.

Iyov, chapitre 2, versets 7 à 10

KÉTOUvim
HAGIOGRAPHES

Le Satan est sorti de devant Hachem pour aller à la rencontre de Iyov.

Il a frappé Iyov d'un **ulcère très douloureux**, de la plante des pieds jusqu'au milieu du crâne.

Iyov a pris un bout d'argile pour se gratter, et il s'est assis dans un tas de cendres.

Le *Malbim* rapporte le *Midrach* qui dit que l'ulcère dont souffrait Iyov n'était **pas le même** tout le long de son corps :

- de la moitié du corps jusqu'en haut, c'était un **ulcère sec**, et il fallait un bout d'argile pour le gratter ;
- de la moitié du corps vers le bas, c'était un **ulcère humide**, et seul le fait de s'asseoir dans un tas de cendres pouvait soulager cette douleur, car la cendre aspire l'humidité.

Le traitement qui convenait à une sorte d'ulcère était mauvais pour l'autre sorte.

La femme de Iyov, le voyant dans cet état, l'a "taquiné" en lui disant : "Tu restes encore naïf envers Hachem ?! **Bénis-Le et meurs !**"

Le *Métsoudat David* explique qu'elle a voulu lui dire : "Renonce à ta "naïveté" avec Hachem, et commence à Le blasphémer. Cela entraînera ta **mort immédiate**. Et il vaut mieux pour toi mourir que de te battre contre de telles souffrances."

Selon le *Malbim*, cependant, la femme de Iyov ne lui a pas conseillé de blasphémer. Au contraire, elle lui

a dit : "La première fois, malgré tous les malheurs qui te sont arrivés, tu as béni Hachem car tu avais dit qu'il faut **Le bénir même sur le mal**. Depuis, tes souffrances se sont intensifiées. Pourquoi donc gardes-tu le silence, au lieu de bénir Hachem ? Si

tu Le bénis, tu seras encore plus éprouvé,

jusqu'à en mourir. Car après les souffrances que tu as déjà eues, que peut-il y avoir de pire, si ce n'est la mort ?! Bénis donc Hachem ! C'est une **plus grande preuve de fidélité envers Lui** que de se taire !"

Elle lui a dit cela avec ironie, car elle pensait que sa fidélité envers Hachem ne lui entraînait que des malheurs.

Mais Iyov lui a répondu : "Comment te permets-tu de parler comme les gens bas et vulgaires ?! Est-ce que nous acceptons d'Hachem seulement le bien ?! **Hachem nous donne la vie**, et beaucoup de bien aussi !"

Malgré l'insistance de sa femme, Iyov n'a **pas fauté avec ses lèvres**. A ce sujet :

- Rachi dit : "Il n'a pas fauté avec ses lèvres, mais il a commencé à **fauter avec son cœur**" ;
- le *Ibn 'Ezra* dit : "Pour le moment, il n'a pas fauté avec ses lèvres. Mais il ne va pas tarder à le faire."





MICHNA

Ben Zoma demande : "Qui est véritablement riche ?", c'est-à-dire :
"Qui peut se vanter de sa richesse ?"

Il répond : "Celui qui est heureux de son sort", c'est-à-dire : "Celui qui **se suffit de ce qu'il a**, et ne court pas après ce qu'il n'a pas."

Il apporte, à l'appui de cette définition, un *Passouk* (*Téhilim* 128, 2) dans lequel le roi David dit : "**Lorsque tu mangeras de la fatigue de ta main, tu seras heureux**, et ce sera bien pour toi."

Et il explique : "Lorsque tu ne chercheras pas constamment à avoir plus que le nécessaire pour subsister, tu seras **heureux dans ce monde**, car tu n'auras pas besoin de l'aide des autres et ne dépendra pas de leur bon vouloir ; et ce sera bon pour toi dans le monde futur, car tu n'en arriveras **jamais à voler, convoiter, emprunter sans rembourser** etc...Et tu ne

mettras donc pas en péril ton monde futur."

Au sujet des mots "content de sa part", Rav 'Haïm de Volozhin explique : "Il est connu que les *'Hakhamim* disent que lorsqu'un homme quitte ce monde, il n'a même **pas satisfait la moitié de ses désirs** : quel que soit ce qu'il a, il voudra le double, et n'a donc jamais ce qu'il veut, mais seulement une partie de cela. Par conséquent, celui qui est **content de sa part est véritablement riche**, car il n'a pas l'impression d'avoir seulement la moitié de ce qu'il veut. Il est content de ce qu'il a, sans chercher à avoir plus.

Et même si Hachem le rend riche, ce n'est pas parce qu'il a couru après la richesse, mais parce que celle-ci lui a couru après."

HALAKHA

Le *Choul'han 'Aroukh* dit que si un homme a **oublié de compter le 'Omer un soir**, il pourra le **compter le matin suivant sans Brakha**, puis les jours suivants avec *Brakha*.

Le *Michna Beroura* explique que de nombreux décisionnaires pensent que le compte du 'Omer peut se faire même le jour. Et bien que la *Halakha* ne soit pas comme eux, on peut tenir compte de cette opinion pour **rattraper un oubli de la veille**, et ainsi pouvoir compter les jours suivants avec *Brakha*.

Le *Kaf Ha'haim* dit qu'en raison de cette *Halakha*, de nombreuses communautés ont l'habitude, à la fin de la prière du matin, de compter le 'Omer sans *Brakha*. Le *Chalia'h Tsibour* compte à voix haute, et **l'assemblée répète après lui**.

Le *Biour Halakha* explique que cette *Halakha* concerne aussi celui qui **ne sait plus s'il a compté le 'Omer** ou pas. Dans le doute, il comptera dans la journée sans *Brakha*. Et ainsi, il sera sûr de n'être pas resté un jour entier sans avoir compté le 'Omer et pourra, les jours suivants,

continuer à le compter avec Brakha.

Dans la *Halakha* suivante, le *Choul'han 'Aroukh* dit que **si quelqu'un a oublié de compter le 'Omer pendant un jour entier**, il ne pourra plus, les jours suivants, le compter avec *Brakha*. Il le comptera sans *Brakha*. Et il lui est conseillé de se faire acquitter de cette dernière par une personne qui a encore le droit de la dire (il **l'écouterait avec l'intention de s'en acquitter**, et y répondra *Amen*). Celui qui ne se rappelle plus s'il a compté le 'Omer pourra continuer, les jours suivants, à le **compter avec Brakha** car il y a, dans ce cas, un **double doute** :

- peut-être qu'il a compté le 'Omer :
- peut-être que la *Halakha* est comme les décisionnaires qui disent que compter le 'Omer est, chaque jour, une *Mitsva* en soi (alors que d'autres considèrent que tout le compte du 'Omer n'est qu'une seule *Mitsva*).



CHOFTIM PROPHÈTES

Tous les princes philistins se sont rassemblés pour offrir de **grands sacrifices à leur idole Dagon**, car ils étaient persuadés que c'était elle qui leur avait livré Chimchon. Ils ont aussi décidé de faire un **grand festin auquel tout le peuple était invité**. Ils se disaient l'un à l'autre : "Notre idole nous a livré Chimchon, notre ennemi !" Et, de loin, ils voyaient celui-ci emprisonné...

Après avoir bien mangé et bien bu, lorsque le peuple philistin était au comble de la joie, ils ont demandé qu'on amène Chimchon, pour qu'il les fasse rire par ses **mimiques d'homme aveugle qui ne sait pas se diriger**. Et c'est ce qu'il s'est passé : Chimchon est sorti de prison, et les a fait rire.

Chimchon a été **installé entre les deux poutres qui soutenaient tout l'édifice**. Comme il était aveugle, un jeune homme lui donnait constamment la main pour le guider, et lui éviter de tomber.

Chimchon a demandé au jeune homme : "**Lâche-moi les mains** s'il te plaît, et dirige-les vers les poutres. Je veux m'appuyer légèrement dessus." Le jeune homme a accepté, et l'a fait.

La salle était **pleine de monde**. 3000 personnes n'ont même pas réussi à y entrer, et sont donc montées sur le toit. Elles s'efforçaient d'observer les gestes "comiques" de Chimchon.

A un moment, Chimchon a élevé fort la voix (les Philistins l'ont entendu). Il a dit à Hachem : "Souviens-Toi de moi. Souviens-Toi que j'ai **fidèlement jugé le peuple juif** pendant vingt ans, sans jamais réclamer ni le moindre salaire, ni le moindre service. Redonne-moi s'il Te plaît la force, **uniquement pour cette fois-ci**. Et que je puisse **venger une seule fois l'un de mes yeux** que les Philistins ont crevé."

Les *'Hakhamim* disent que Chimchon a demandé ici à recevoir, à ce moment-là, la récompense d'un des deux yeux, par la restitution de la force qu'il avait ; et à garder la **récompense de l'autre œil pour le monde futur**.

? Rav Bergman, dans son livre *Cha'aré Ora*, demande : "De quelle récompense Chimchon parle-t-il ? Sa cécité a été entraînée par le fait qu'il n'ait **pas maîtrisé ses yeux**, lorsqu'il les a laissés librement regarder des femmes

philistines ! De quoi serait-il donc récompensé ?"

Rav Bergman explique que les **sanctions qu'Hachem envoie à une personne** ne sont pas des punitions, mais des **leçons qui l'aident à comprendre la faute qu'il a commise**. Et dès qu'il l'a comprise, la sanction devrait lui être retirée. Chimchon dit donc à Hachem : "J'ai compris pourquoi les Philistins m'ont crevé les yeux : parce que je n'ai pas maîtrisé mon regard. Maintenant que j'ai compris, Tu dois me rendre mes yeux. Cependant, je ne Te demande pas de me rendre ma vue, mais de venger l'un de mes yeux sur les Philistins, et de me garder la récompense du deuxième œil pour le monde futur."

Chimchon a entouré de chacune de ses mains les deux grandes poutres. Et alors qu'il avait simplement demandé à s'y appuyer, le texte dit qu'il les a fortement poussées (une à droite et l'autre à gauche), et que **tout le bâtiment s'est écroulé**.

Chimchon savait qu'en agissant ainsi, il allait mourir lui aussi. Mais il était **prêt à cela**. Et il a entraîné plus de morts ce jour-là que toutes les autres morts qu'il a entraînés dans sa vie.

Les frères de Chimchon et toute sa maison paternelle sont descendus. Ils ont réussi à dégager son corps des décombres, à le faire monter, et à **l'enterrer entre Tsa'ara et Échtaol**, dans la tombe de son père Manoa'h.

Le chapitre se termine en disant de nouveau que Chimchon a jugé le peuple juif pendant vingt ans. Le *Radak* explique l'intérêt de cette répétition en rapportant au nom des *'Hakhamim* que les Philistins ont continué à avoir **peur de Chimchon** vingt ans après le décès de celui-ci ; et ils n'ont donc plus, pendant ce temps, osé faire du mal au peuple juif.



HISTOIRE

C'était dans les années 50, quelque temps après la fin de la Seconde Guerre mondiale et la déclaration de l'État d'Israël. Une **grande pauvreté régnait en Israël, et surtout à Jérusalem.**

A l'approche de *Pessa'h*, dans une famille de Jérusalem, le papa s'est efforcé d'avoir le **minimum pour célébrer la fête** convenablement : des *Matsot*, du vin, une "belle" vaisselle pour la table du *Séder*, et de quoi préparer un bon repas.

Les membres de cette famille ont entendu qu'un jeune homme dont ils connaissaient la famille, qui avait traversé la guerre et qui avait tout perdu, habitait seul à Jérusalem. **Malgré leur grande pauvreté, ils l'ont invité à passer le Séder avec eux.**

Depuis les traumatismes de la Shoah, le jeune homme, bien que venant d'une famille de Torah, avait totalement abandonné le chemin de ses pères. Il a toutefois accepté de venir au *Séder* et, pour l'occasion, il a même acheté une *Kippa* neuve.

Le soir du *Séder*, **l'atmosphère était très joyeuse.** La pauvreté de ces gens n'avait pas du tout atteint leur moral. Le *Séder* a commencé et, comme d'habitude, chacun participait : les enfants posaient des questions, et le papa répondait.

Au milieu de cette belle assemblée, se trouvait assis, renfrogné à sa place, notre invité, bien décidé à ne pas se laisser attirer par l'atmosphère joyeuse de la fête, et à **montrer son désintéret pour cela.** Les chansons et l'atmosphère festive n'ont en rien déridé son moral.

À un moment, l'un des enfants a demandé la permission de se lever de table, pour aller faire quelque chose. Son papa lui a accordé la permission. Mais l'enfant n'avait pas réalisé qu'un bout de la nappe s'était coincé autour du bouton de sa chemise. Et il était tellement pressé de se lever qu'il s'est levé brusquement, et a rapidement **entraîné avec lui la nappe et tout ce qui était posé dessus.**

Dans un bruit assourdissant, **tout s'est donc retrouvé par terre, brisé, renversé : la vaisselle, les chandeliers, les Matsot, le vin...** Et, en un instant, cette salle à manger qui avait été tellement bien rangée pour la fête s'est retrouvée complètement désordonnée : des bouts de *Matsot* étaient mélangés à des bouts de verre, et recouverts par des flaques de vin...

L'enfant était tétanisé !

Lorsque le papa a vu cela, il a tremblé une seconde mais, tout de suite après, son visage a de nouveau rayonné, et **calmement, avec le sourire,** il a dit : "Notre table s'est

renversée, mais ce soir, c'est la **nuît du Séder ; la nuît où tout est ordonné.** Remettons donc les choses en ordre !"

Il a amené des vieilles serviettes pour éponger le sol, et tout le monde a ramassé ce qui pouvait l'être, remis la nappe sur la table et **dressé le mieux possible un semblant de table.**

A aucun moment, le papa n'a élevé la voix, été triste, ou grondé l'enfant. Il s'est maîtrisé et a gardé sa sérénité et son sourire, comme si rien ne s'était passé.

Le *Séder* a repris.

Pendant ce temps, l'invité a observé la scène et, malgré lui, il en a été émerveillé. Il savait combien d'efforts le papa avait fait pour obtenir le nécessaire à cette soirée, combien il avait dû dépenser, combien il avait dû emprunter, combien il avait dû s'endetter pour avoir une table de *Séder* "royale"...

En un instant, tout s'est renversé. Et la force qu'a eu ce père **d'accepter cette situation si sereinement,** sans diminuer aucunement la joie de la fête, était vraiment **admirable.**

Le *Séder* a continué mais toute la famille a remarqué qu'un profond changement venait de s'opérer dans l'âme de leur invité. Alors qu'il avait été, jusqu'à présent, figé sur place, **le Séder a subitement commencé à l'intéresser.**

Il s'est redressé, a tendu l'oreille et, à la fin du *Séder*, il est rentré chez lui.

C'était un autre homme qui a quitté la maison. Il a demandé à pouvoir être de nouveau invité. Et, effectivement, il a été **invité régulièrement.**

Progressivement, il est **revenu à une vie de Torah et de Mitsvot.** Et lorsqu'un jour, il a eu l'occasion de raconter ce qu'il s'est passé en lui ce soir-là, il a dit :

"Lorsque j'ai vu qu'alors qu'une table était complètement renversée, le papa a dit : 'Bien que tout se soit renversé, nous devons nous prendre en main pour remettre de l'ordre, j'ai réalisé que je devais, moi aussi, **mettre de l'ordre dans ma vie.** Et que je perdais grandement si je la laissais désordonnée comme elle était.

Car si, dans ce peuple, il y a des gens d'une telle qualité, capables de surmonter de telles épreuves, moi aussi, je ne dois **pas perdre la chance d'en faire partie.**

Cette soirée a **ouvert une petite porte** dans mon cœur fermé. Cette porte s'est ouverte de plus en plus. Et, pas-à-pas, je me suis rapproché de mon Père qui est au Ciel!"



Question

Chalom et Nathan habitent deux villas ayant un jardin mitoyen. Un jour orageux d'hiver, une forte rafale de vent provoque la chute d'une grosse branche de l'arbre de Chalom dans le jardin de Nathan. Ce dernier demande alors à Chalom de bien vouloir la **déblayer de son jardin**. C'est là que Chalom lui dit que, dorénavant, il s'en

désapproprie : la branche ne lui appartenant plus, il pense donc ne pas avoir à la déblayer.

Nathan lui dit alors qu'il est invraisemblable qu'après lui avoir encombré son jardin avec son bien, le fait de s'en désapproprier **l'exempterait de le déblayer**.

GUEMARA



Chalom est-il dans l'obligation de déblayer la branche après qu'il l'ait exclue de sa propriété ?



- Baba Metsia 117b Michna depuis Mi Chéhaya Kotlo
- Tossefot 118a Amar Lé
- Rachach 118a Hakha Ichtmouté
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 166, 1

RÉPONSE

La *Michna* susmentionnée semble nous indiquer que, dans notre situation, le propriétaire de la branche **ne peut pas éviter son obligation de la déblayer** en la retirant de sa propriété. Cependant, *Tossefot* soulève une question en se référant à une *Guemara* qui enseigne qu'une personne n'est **pas responsable des dommages causés par un objet cassé qu'elle a abandonné dans un lieu public**. Cela semble être en contradiction avec notre *Michna*. *Tossefot* explique que, dans notre *Michna*, il s'agit d'une situation où la personne n'a pas utilisé les termes appropriés pour se désapproprier de l'objet, et elle l'a fait uniquement pour éviter de devoir le déblayer, **sans réelle intention de s'en désapproprier**. Nous concluons donc que si quelqu'un se désapproprie réellement, de manière adéquate, selon *Tossefot*, il ne sera pas obligé de déblayer la branche. Le *Rachach*, en revanche, soutient que la *Guemara* qui dit que se désapproprier suffit concerne un **objet dans le domaine public**, mais dans notre *Michna* où il s'agit d'un arbre tombé chez un particulier, exclure l'objet de sa propriété ne le **dispense pas de l'obligation de le déblayer**. Selon le *Rachach*, c'est la loi applicable dans notre cas. Le *Choul'han 'Aroukh*, n'ayant pas cité l'opinion de *Tossefot* mais seulement la *Michna* telle quelle, semble pencher **en faveur de l'avis du Rachach**. Dans notre cas, Chalom serait donc obligé de déblayer la branche même s'il s'en est désapproprié correctement.

CHMIRAT
HALACHONE
en histoire

Le *Gaon* de Vilna nous enseigne : "Chaque instant où l'homme se **retient de parler en mal**, il **mérite la lumière secrète** qu'aucun ange ou autre créature ne peuvent s'imaginer."

LE CAS DE LA SEMAINE

Pendant un cours, Réouven fait comprendre à Chim'on **par des gestes de mauvaises choses** à l'encontre de Gad.

QUESTION

Chim'on peut-il croire ce que Réouven est en train de mimer ?

Réponse

Chim'on n'a pas le droit de croire ce que Réouven est en train de mimer. Le mode de transmission du *Lachon Hara'*, qu'il soit oral, écrit ou par allusion, ne retire rien de sa gravité.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 54 679 75 77

✉ avotoubanim@torah-box.com